

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des
Éleveurs de porcs de la Montérégie tenue le jeudi
3 avril 2025, à compter de 10 h 00, au Club de Golf de
Saint-Hyacinthe.**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET DE L'ASSEMBLÉE DE GROUPE DU PLAN CONJOINT

Le président, monsieur François Nadeau, souhaite la bienvenue aux producteurs présents et ouvre la rencontre à 10 h 10 puisque le quorum est constaté, sur proposition de monsieur Jimmy Martin, appuyée par monsieur Jordy Pirson.

2. AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLÉES CONCOMITANTES

La secrétaire en fait la lecture. Il est proposé par monsieur Jean-Guy Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Veilleux, d'adopter l'avis de convocation et l'ordre du jour tel que reçu par courrier comme étant conforme pour la présente assemblée.

1. Ouverture
 2. Avis de convocation et ordre du jour des assemblées concomitantes
 3. Adoption des procès-verbaux de l'AGA et de l'assemblée de groupe du Plan conjoint tenue le 4 avril 2024
 4. Mot du président
 5. Rapport d'activités 2024
 6. États financiers 2024 et nomination d'un auditeur comptable
 7. Élections des représentants et présidents sur les comités de mise en marché (Naisseurs et Finisseurs)
 8. Élections des administrateurs (postes 8 à 12)
 9. Nomination des délégués et substituts pour l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec et du Plan conjoint
 10. Résolutions
 11. Levée de l'assemblée
- Conférences en après-midi***

3. PROCÈS-VERBAUX DE L'AGA ET DE L'ASSEMBLÉE DE GROUPE DU PLAN CONJOINT TENUE LE 4 AVRIL 2024

Le procès-verbal n'est pas lu étant donné qu'il était disponible sur le site internet de l'UPA Montérégie et que les membres avaient été invités à le lire avant l'assemblée. Il est proposé par monsieur Jordy

Pirson, appuyé par monsieur Julien Santerre, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et l'assemblée de groupe du Plan conjoint du 4 avril 2024 tel que rédigé.

4. MOT DU PRÉSIDENT

Le président débute son allocution en remerciant les administratrices et administrateurs des Éleveurs de porcs de la Montérégie, tant pour leurs nombreuses idées que pour l'intérêt dont ils font preuve dans l'ensemble des dossiers. Il souligne à quel point tous les membres du CA ont à cœur la défense des éleveurs de porcs. Le président souligne ensuite l'implication de la vice-présidence, de la présidence des comités Naisseurs et Finisseurs, des administrateurs siégeant sur des comités. Le président remercie également la conseillère syndicale.

Le président fait ensuite un retour sur les deux dernières années qui ont été éprouvantes pour l'entrepreneuriat porcin. Le manque de stabilité et les incertitudes économiques sont difficiles pour les entreprises.

Il revient également sur la création d'un comité pour la révision du programme de stabilité du revenu, la fin du mécanisme de retrait temporaire, les soirées d'information pour forfaitaire qui avaient eu lieu les 12 et 13 février 2024 et le Lobby Day auquel les Éleveurs de Porcs du Québec ont participé.

Le président mentionne ensuite le volet complément de prix qui avait été négocié pour la dernière convention. Au printemps 2024, le complément de prix n'avait pas payé les éleveurs, ce qui était à prévoir. En 2025 cependant, les marges étaient meilleures, mais la formule n'a rien donnée aux éleveurs qui n'étaient pas sur entente particulière. Les éleveurs devront voir en 2026 ce que donnera la formule de complément de prix et se positionner par rapport à celle-ci.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Une vidéo présentant les principaux éléments du rapport d'activités 2024 est diffusée aux membres présents. Il est proposé par monsieur Jimmy Martin, appuyé par monsieur Pierre Benoit, que le rapport d'activités soit adopté tel que présenté.

6. ÉTATS FINANCIERS 2024 ET NOMINATION DU COMPTABLE EXTERNE

Le trésorier présente les états financiers 2024. Il est proposé par monsieur Pierre Benoit, appuyé par monsieur Jimmy Martin, d'adopter les états financiers 2024 tels que présentés et lus.

Il est proposé par monsieur Jordy Pirson, appuyé par monsieur Stéphane Labbé, de mandater un comptable SCF Montérégie Inc. pour la préparation des états financiers et l'émission de l'avis au lecteur pour le prochain exercice financier.

7. ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS ET PRÉSIDENTS SUR LES COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ (NAISSEURS ET FINISSEURS)

La secrétaire présente la procédure de nomination des représentants sur les comités de mise en marché (Naisseurs et Finisseurs)

1) Les membres des comités régionaux de mise en marché doivent respecter les mêmes critères que les comités provinciaux, soient :

FINISSEURS :

Un producteur qui élève et met en marché, conformément au Règlement sur la production et la mise en marché des porcs (chapitre M-35.1, r. 281), tous les porcs destinés à l'abattage qu'il produit, cette production devant être l'équivalent en porcs d'au moins 92 000 kg de porcs carcasse par année.

NAISSEURS :

Un producteur qui répond aux critères suivants :

- Avoir un troupeau d'au minimum 46 truies ;
- Élever des porcelets destinés à l'engraissement à partir de la naissance jusqu'à la pouponnière ou l'engraissement ;
- Mettre en marché au moins 50 % de leur production de porcelets auprès de personnes qui ne sont liées ni au producteur ni, le cas échéant, à l'entreprise qu'il représente.

2) Lors de la nomination des représentants sur les comités des Éleveurs, les éleveurs se réunissent selon leur catégorie et nomment les membres du comité selon la procédure suivante :

- Les éleveurs présents se choisissent un secrétaire d'élection ainsi qu'un scrutateur ;
- Le secrétaire s'assure que les éleveurs présents respectent les critères de la catégorie de producteurs ;
- Les éleveurs présents procèdent à l'élection des 5 membres du comité, poste par poste, à main levée ;
- Les membres nouvellement élus choisissent parmi eux un président et un vice-président du comité de mise en marché ;
- Si un éleveur ou un membre du comité en fait la demande, l'élection des membres du comité ou des membres exécutifs se fait par vote secret. Le vote se déroule alors selon la procédure établie et disponible auprès du secrétaire ;
- Le président du comité de mise en marché hérite d'office d'un poste sur le CA du syndicat.

Ouverture des élections

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Veilleux, de procéder à l'ouverture de la période d'élection.

Il est proposé par monsieur Pierre Massie, appuyé par monsieur Jimmy Martin, de nommer monsieur Louis-Philippe Roy président d'élection et madame Mylène Durand, secrétaire.

Nomination des représentants sur les comités de mise en marché

Les éleveurs des différentes catégories de producteurs se regroupent pour nommer les représentants sur le comité Finisseurs et le comité Naisseurs. Les résultats sont les suivants :

Les éleveurs élus pour les comités de mise en marché sont les suivants :

Comité Finisseurs

1. Guillaume Beaudry, président
2. Jimmy Martin, vice-président
3. Jordy Pirson
4. Jérôme Beaudoin
5. Benoit Ménard

Comité Naisseurs

1. Pierre Massie, président

8. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS (postes 8 à 12)

Mises en candidatures

Le président d'élection invite l'assemblée à nommer les dirigeants, poste par poste.

Poste 8 :

Monsieur François Nadeau est mis en nomination sur proposition de monsieur Jimmy Martin, appuyée par monsieur Jordy Pirson. Monsieur François Nadeau accepte sa mise en nomination. Aucune autre mise en nomination n'est proposée. Le président le déclare élu.

Poste 9 :

Monsieur Julien Santerre est mis en nomination sur proposition de monsieur Jordy Pirson, appuyée par monsieur Daniel Veilleux. Monsieur Julien Santerre accepte sa mise en nomination. Aucune autre mise en nomination n'est proposée. Le président le déclare élu.

Poste 10 :

Madame Caroline Vermette est mise en nomination sur proposition de monsieur François Nadeau, appuyée par monsieur Julien Santerre. Madame Caroline Vermette accepte sa mise en nomination. Aucune autre mise en nomination n'est proposée. Le président la déclare élue.

Poste 11 :

Monsieur Stéphane Labbé est mis en nomination sur proposition de monsieur Daniel Veilleux, appuyée par monsieur Jimmy Martin. Monsieur Stéphane Labbé accepte sa mise en nomination. Aucune autre mise en nomination n'est proposée. Le président le déclare élu.

Poste 12 :

Monsieur Jean-Guy Hamelin est mis en nomination sur proposition de monsieur Jimmy Martin, appuyée par monsieur Pierre Benoit. Monsieur Jean-Guy Hamelin accepte sa mise en nomination. Aucune autre mise en nomination n'est proposée. Le président le déclare élu.

Il est proposé par monsieur Jérôme Beaudoin, appuyé par monsieur Jordy Pirson, de clore la période d'élections.

9. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS POUR L'ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC ET DU PLAN CONJOINT

Dix-huit (18) délégués doivent être nommés, incluant le président.

Une suggestion de liste de délégués et substituts est présentée aux membres. Il est proposé par monsieur Pierre Massie, appuyé par monsieur Jimmy Martin, d'accepter la liste telle que présentée.

	Délégués		Substituts
1-	François Nadeau	1-	Benoit Leblanc
2-	Jean-Guy Hamelin	2-	Marie-Ève Beaudry
3-	Pierre Massie	3-	Éric Fournier
4-	Julien Santerre	4-	Alexandre Laporte
5-	Alexane Voghell	5-	Éric Charbonneau
6-	Jessika Huot	6-	Diane Thériault
7-	Guillaume Beaudry	7-	Julie Bogemans
8-	Daniel Veilleux		
9-	Jonathan Alix		
10-	Pierre Benoît		
11-	Stéphane Labbé		
12-	Caroline Vermette		
13-	Jimmy Martin		
14-	Éloi Champigny		
15-	Benoit Ménard		
16-	Jordy Pirson		
17-	Christian Grenier		
18-	Jérôme Beaudoin		

10. RÉOLUTIONS

OBJET : Plan conjoint et mise en marché collective

CONSIDÉRANT que le plan conjoint et la mise en marché collective constituent des outils essentiels pour assurer une juste répartition des revenus, une stabilité du secteur porcin et une meilleure position des producteurs sur le marché ;

CONSIDÉRANT que ces mécanismes permettent de favoriser une gestion équitable et efficace de la production porcine au Québec ;

CONSIDÉRANT que les Éleveurs de porcs de la Montérégie souhaitent réitérer leur engagement envers ces principes et reconnaissent leur importance pour l'avenir de l'industrie porcine ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise DuBreton a manifesté son intention de se retirer du plan conjoint, ce qui pourrait compromettre l'équilibre du système de mise en marché collective et affaiblir la position des éleveurs.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE DEMANDER :

Aux Éleveurs de porcs du Québec :

De défendre et conserver le plan conjoint ainsi que la mise en marché collective afin d'assurer la pérennité et la prospérité de l'ensemble du secteur porcin québécois.

OBJET : Formule de prix et gestion des surplus - Prochaine convention de mise en marché 2026

CONSIDÉRANT les diminutions de prix accordées aux Acheteurs par les producteurs durant la pandémie auxquelles s'est ajoutée la convention 2023 – 2026 négociée à rabais dans un contexte de fermetures d'abattoirs, de diminution de la production et de détournements de porcs à l'extérieur de la province ;

CONSIDÉRANT que la dévaluation de la monnaie canadienne combinée à la reprise de la valeur des coupes sur les marchés et à une meilleure disponibilité de la main-d'œuvre en usine pour créer davantage de valeur ajoutée a permis de générer des profits substantiels durant les 2 dernières années au niveau des Acheteurs-transformateurs ;

- CONSIDÉRANT** que la formule de complément de prix accordée par les Acheteurs à l'intérieur de la convention devait reposer sur des principes de bonne foi, de transparence et de confiance mutuelle ;
- CONSIDÉRANT** que malgré la dernière année de profits s'approchant d'une année record, la formule de complément de prix conçue par Olymel et insérée dans la Convention génère une perte substantielle de 28 millions de dollars et qu'aucun partage de richesse ne sera donc effectué avec le secteur de la production malgré la rentabilité globale observée, sauf pour les producteurs de porcs sous cahier de charges Coop ;
- CONSIDÉRANT** qu'il aurait été nécessaire de tenir compte dans cette façon de procéder que c'est l'ensemble des producteurs qui a été mis à contribution pour sortir les Acheteurs d'une situation financière précaire et pas seulement un sous-groupe ;
- CONSIDÉRANT** qu'une convention de mise en marché escomptée sur le prix incluant une clause de complément de prix qui ne déclenchera jamais à des niveaux équitables sont 2 enjeux qui se doivent d'être redressés dans la convention 2026 ;
- CONSIDÉRANT** que l'obtention d'un prix concurrentiel dans la prochaine convention sera un enjeu déterminant pour La Financière Agricole du Québec dans l'administration de ses programmes sur la sécurité des revenus.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE DEMANDER :

Aux Éleveurs de porcs du Québec :

- De déterminer ce que serait une formule de prix concurrentielle pour le Québec et de l'inclure dans les demandes des Éleveurs pour la prochaine convention ;
- De reconsidérer une formule de complément de prix seulement s'il s'y retrouve les principes de bonne foi, de transparence et de confiance mutuelle qui profiteraient à l'ensemble des producteurs, peu importe leur modèle d'affaires ;
- De mieux définir les paramètres du complément de prix, si la formule du complément de prix est conservée ;
- Que dans l'éventualité d'une nouvelle diminution des abattements qui ne serait pas prévue et sur laquelle les Éleveurs n'auraient aucun pouvoir, ne pas utiliser des rabais sur une formule de prix jugée concurrentielle par la Régie, mais plutôt envisager une nouvelle diminution de la production qui reflètera la capacité de payer des Acheteurs.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jimmy Martin, appuyé par monsieur Jordy Pirson et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 11 h 15.

Président
François Nadeau

Secrétaire
Mylène Durand